

cette grave affaire, Monseigneur a toujours ajouté que, s'il était possible pour lui de s'entendre avec la paroisse sur les conditions à être fixées dans l'arrangement, il pourrait faire sa cathédrale de l'église paroissiale, comme c'est le cas à Québec. Monseigneur n'a nullement changé d'avis; et il espère que les paroissiens de Saint-Hyacinthe se feront un devoir de conscience et d'honneur de songer à se mettre en mesure de se pourvoir d'un établissement paroissial qui consiste en une église et un presbytère et ses dépendances. C'est à quoi toute paroisse est tenue. Monseigneur, de son côté, songera qu'il lui faut une cathédrale et il se la procurera où, quand et comme il pourra, espérant n'être pas dans la nécessité d'imposer l'Évêque comme un fardeau aux citoyens de Saint-Hyacinthe.

Monseigneur a cru ces explications nécessaires pour éviter tout malentendu et pour séparer et détacher la question de la cathédrale des questions ou affaires municipales avec lesquelles la cathédrale, encore moins que l'église paroissiale, n'a certainement aucune connexion.

L. Z. MOREAU, P^{TRE},
Secrétaire.

CIRCULAIRE

Au sujet des Nouvels Pontificaux et du Denter de St-Pierre

ÉVÊCHÉ DE ST-HYACINTHE, 11 janvier 1868.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'éprouve un véritable bonheur à vous transmettre les documents qui accompagnent la présente, et qui vous mettront en rapport avec le comité formé à Montréal, sous l'inspiration et les auspices du vénérable Evêque de cette ville, dans le but de procurer au Canada l'insigne honneur d'envoyer quelques-uns de